

La Chambre des mines de la RDC et les enjeux économiques,
géostratégiques du cobalt : quelle stratégie pour la FEC/Chambres des mines
(15')

16h00

Thème Central : la RDC face aux enjeux économiques, géopolitiques et
géostratégiques du marché international du cobalt et les autres minerais
stratégiques : défis, opportunités et stratégies

Modérateur Evariste MABI MULUMBA

1

Mesdames et Messieurs les membres du Parlement,

Monsieur le Ministre des Mines,

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

Monsieur le Gouverneur de la Province du Lualaba,

Messieurs les Gouverneurs,

Mesdames et Messieurs,

Comme cela a été rappelé à de nombreuses reprises au cours de l'après-midi, les enjeux économiques et géostratégiques, liés à la classification stratégique notamment par les USA et l'UE de métaux, tels que le cobalt, mais également bien d'autres dont notre pays regorge, sont nombreux et offrent un grand nombre d'opportunités pour le développement économique de la RDC.

Vous me permettrez donc de décrire rapidement ces enjeux, avant de les inscrire dans la vision du développement économique portée par la FEC et par sa Chambre des Mines.

Economiquement, le recours à ces différents métaux par des secteurs d'innovation en forte croissance, leur confère une valeur nouvelle, extrêmement intéressante, pris du point de vue des pays producteurs.

Qu'il s'agisse spécifiquement de l'industrie de l'éco-mobilité, dont les batteries au cobalt, sont un composant majeur, et dont le marché va tripler à l'horizon 2024 pour atteindre 61 milliards de dollars, ou plus largement de l'économie de la transition énergétique, qualifiée même par certains de troisième Révolution industrielle, les revenus qui seront tirés de l'exploitation des minerais sont toujours plus importants et seront colossaux.

Cette attention soutenue de toutes les grandes puissances industrielles pour ces minerais dépasse d'ailleurs désormais le seul champ économique, pour largement déborder sur la géopolitique et la géostratégie.

En effet, nous sommes aujourd'hui les spectateurs de l'émergence d'un nouvel équilibre géopolitique mondial qui se bâtit progressivement devant nous, et peut-être sans nous, et entrainera d'importantes conséquences sur celui qui avait été façonné autour des énergies fossiles. A ces dernières se substitueront progressivement les énergies renouvelables, dont les minerais stratégiques seront d'une certaine manière le nouveau carburant. A ceux qui en douteraient, je les renvoie à l'annonce faite hier par l'Etat de Californie, 5^{ème} puissance économique mondiale, qui a décrété qu'en 2045, elle sera passée à 100% d'énergie propre.

Sans nul doute, l'approvisionnement en minerais stratégiques constituera donc un enjeu économique et géopolitique majeur des trente prochaines années et sûrement seulement pour les 30 prochaines années.

Un pays comme la RDC, qui possède donc notamment plus de la moitié des réserves mondiales de cobalt et d'un tiers des celles de coltan, devrait, grâce à sa position quasi-unique dans le monde minier, pouvoir valoriser économiquement un tel avantage et je le crois, mais cela ne relève plus de mon mandat de président de la FEC, nouer des alliances politiques stratégiques pour s'assurer l'appui de ses alliés, dans les bons, comme dans les mauvais moments.

Malheureusement, force est de constater que cet environnement, comme l'a rappelé son Excellence, Monsieur le Président de la République, Joseph Kabila Kabange, ne profite pas autant qu'il le devrait à notre pays en raison même de la façon dont l'industrie est structurée.

Celle-ci, largement déléguée à des investisseurs étrangers, impressionne certes par ses résultats productifs, mais déçoit largement en termes de revenus pour l'Etat, de progrès pour les communautés et ne joue pas le rôle de courroie de transmission qu'elle devrait pour l'économie nationale toute entière.

Aussi, nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins et avons le choix entre deux visions.

Une vision pessimiste, dans laquelle nous continuerions à regarder passer les trains et dans laquelle nos réserves continueraient à être exploitées, majoritairement par des opérateurs étrangers sur notre sol, avec un retour insuffisant pour l'Etat et la collectivité.

Ou une autre, plus optimiste où prédominera une exploitation plus socialement et écologiquement responsable de ces minerais, qui permettra grâce à un système fiscal adapté et des opérateurs nationaux efficaces de générer des revenus qui contribueront à favoriser un développement économique diversifié, permettant à la RDC de devenir un acteur de cette révolution industrielle et d'enclencher, réellement, je dis bien réellement sa marche vers l'émergence.

Le Chef de l'Etat, en promulguant le nouveau Code minier de la RDC nous a montré la voie, et ce matin, nous a encouragé à refaire de nos entreprises minières du Portefeuille des géants, je l'en remercie très sincèrement et m'en félicite.

Mesdames et Messieurs,

Je suis interrogé sur la stratégie de la FEC et de la Chambre des mines. C'est une excellente question, car elle revient d'une certaine manière à poser la question du rôle de ces deux institutions dans l'environnement économique congolais ? Devrions-nous même avoir une stratégie en la matière, ou devrions-nous contenter de défendre et représenter les intérêts catégoriels de nos membres ?

Nous pensons, à la Chambre des Mines du Congo de la FEC, et donc à la FEC, que notre mission c'est de prendre position au nom de l'ensemble des

industriels du secteur des mines, mais également de l'ensemble des opérateurs économiques présents en RDC, afin de leur permettre de se développer et de contribuer au développement économique national.

On a récemment beaucoup reproché à la FEC de soutenir la politique du Gouvernement lors de la révision du Code minier de 2002, au motif qu'elle aurait été défavorable à une certaine catégorie d'industriels. Mais nous, nous avons pensé qu'elle serait favorable à la majorité des opérateurs économiques de notre pays, et au-delà au développement de la RDC toute entière. Je me permets de rappeler que dans d'autres circonstances on a beaucoup critiqué la FEC de ne pas avoir défendu la politique du Gouvernement. Finalement, nos efforts ne sont jamais reconnus.

Je regrette donc que certains de nos membres aient choisi de quitter la maison commune pour créer leurs propres associations, et se soient constitués en club de sociétés étrangères, témoignant ainsi du corporatisme de leur démarche qui se résume à la défense de leurs seuls intérêts et institue une forme d'apartheid économique d'un autre temps. Je le regrette d'autant plus que nous les avons pourtant défendus avec succès dans le passé, quand nous avons plaidé et obtenu entre autres l'annulation de la réclamation, par la DGRAD, du paiement de 1% des droits proportionnels aux sociétés minières lors l'intégration du droit OHADA ou l'exonération des entreprises minières à l'Impôt minimum sur les Bénéfices et Profits (IBP) ou le principe de remboursement de crédit TVA aux sociétés minières membres de la FEC par le mécanisme de compensation avec d'autres paiements à l'Etat congolais.

Si nous arrivons à cette situation d'opposition aussi frontale aujourd'hui, c'est justement parce que ces entreprises n'ont pas vu venir la grogne sociale qui monte des populations, et a été masquée par l'augmentation des recettes budgétaires entre 2012 et 2014 notamment. Qui trouve d'ailleurs normal que notre pays ne dispose que d'un budget de moins de 5 milliards de dollars, alors même que nous produisons le double de cuivre que nous produisions il y a 30 ans, alors que les cours des minéraux se sont envolés. Les grandes institutions internationales avec lesquelles nous sommes pourtant souvent en désaccord pointent elles-mêmes le décalage intolérable entre la production de notre pays et le taux de rendement de la rente minière.

Or ce développement de notre pays ne pourra jamais advenir si le secteur minier reste une sorte de bulle, hors-sol, insensible à ce qui se passe autour d'elle. Le boom des matières premières, notamment stratégiques, constitue donc une opportunité unique de favoriser, ainsi que le promeut la vision minière de l'Union Africaine, « ...le principe d'un État développementiste intégrant le secteur minier dans des processus plus larges de développement socioéconomique. Il s'agit non seulement de mettre fin à l'isolement de l'industrie minière par rapport aux autres activités socioéconomiques de base, mais aussi de faire en sorte que celle-ci profite à l'ensemble des parties prenantes. »

Alors, si on me demande quelle est ma vision pour profiter du boom du cobalt et des minerais stratégiques, c'est celle-ci.

Nous militons donc pour que tout soit mis en œuvre afin de rendre plus compétitive notre économie et favoriser l'essor de cette industrie dans son ensemble ; nous appelons ensuite au développement de la valeur ajoutée locale via la transformation locale ; enfin, nous souhaitons que la production nationale soit mieux encadrée et surtout relancée afin qu'elle joue pleinement son rôle de moteur pour l'ensemble de l'économie.

La Chambre des mines et la FEC souhaitent que l'industrie minière dynamise le secteur économique tout entier en favorisant l'entrepreneuriat et la création d'emplois locaux, bénéfiques pour tous. Nous ne souhaitons pas que les entreprises de notre pays se contentent d'être de simples exportatrices de cuivre, de Cobalt ou de Coltan. Notre économie doit profiter de cette opportunité pour se diversifier et permettre la création d'une véritable industrie congolaise de produits finis dérivés de nos minerais.

Trois axes sont essentiels à mes yeux pour y parvenir.

Améliorer le coût des principaux facteurs de production pour stimuler la compétitivité de notre industrie minière

Notre économie n'est pas devenue non compétitive en raison de son niveau de fiscalité, comme on essaye de nous le faire croire. Le niveau de la fiscalité

depuis l'adoption et la promulgation du Code minier révisé le 9 mars dernier reste particulièrement faible par rapport aux exemples mondiaux.

Le code minier révisé, promulgué par Son Excellence, le Président de la République, Joseph Kabila Kabange, offre donc un cadre enfin rééquilibré, et modulable, devant aussi permettre à notre économie de bénéficier des fruits de la croissance minière mondiale. C'est ma conviction profonde d'un opérateur économique congolais, loin de tout nationalisme rêveur.

La fiscalité dans le coût de production final n'est qu'un élément parmi d'autres des charges, et sur ce sujet, il est vrai que nous avons encore beaucoup de marges de progrès pour abaisser le coût général des facteurs de production, comme l'énergie ou le transport.

J'en appelle donc à tout le Gouvernement pour traduire en résultats tangibles, la politique ambitieuse initiée par le Président de la République, depuis quelques années en matière de libéralisation du secteur des infrastructures, qu'elles soient énergétiques ou de transport. Il est certain que tant que notre pays ne sera pas raccordé à un réseau de transport ferré, avec un accès à des ports, les coûts associés de transport des métaux, pèseront largement sur la compétitivité des produits et les marges des industriels. Il est en de même pour l'énergie qui constitue un handicap sérieux de notre développement industriel. Il ne faudrait cependant que cette situation soit une excuse, justifiant éternellement de transférer ailleurs la transformation de nos produits locaux.

Deuxième axe : la valeur ajoutée locale.

L'intérêt quelque peu soudain de tous pour ces minerais stratégiques, nous offre également l'opportunité de **rééquilibrer notre relation avec les grands donneurs d'ordres**. Jusqu'à présent nous avons subi, car nous n'avons pas réellement de levier, qu'il s'agisse de l'Etat ou des entreprises du Portefeuille, pour orienter nos partenaires vers une coopération qui soit plus bénéfique pour notre pays.

- Je regrette, reprenant ainsi l'analyse développée ce matin par le Chef de l'Etat, que les exploitants miniers préfèrent parfois, pour des raisons

d'optimisation financière, traiter les concentrés à l'extérieur du pays, plutôt que d'arriver au moins jusqu'à la production locale de minerais de base.

Je comprends tout l'intérêt de leur schéma, en termes d'appréciation du risque financiers, en termes de rapidité de mise en œuvre des projets, éventuellement de rentabilité quand ils ont partie liée avec les entreprises de transport, ou d'amortissement de leurs investissements dans leurs usines de traitement dans leur pays d'origine. Mais voyez-vous, si cela est légitime pris de leur point de vue, je ne trouve pas qu'il le soit pris du point de vue du peuple congolais. C'est d'ailleurs ainsi qu'aujourd'hui, un pays à lui seul raffine la moitié du cobalt mondial, peut-être qu'en tant que premier producteur mondial, nous pourrions également jouer un rôle dans ce domaine.

C'est pourquoi, je souhaite que les entreprises du Portefeuille soient particulièrement vigilantes, afin d'éviter que les nouveaux projets en développement, n'aboutissent à dépenser des milliards de dollars en charges qui obèrent annuellement les comptes de résultats, à la seule fin de transporter des concentrés sur des milliers de kilomètres, plutôt que de procéder à la construction d'usines de raffinage sur place, qui créeront revenus et emplois.

Nous demandons aussi à l'Etat dans le cadre des concessions qu'il négocie, de faire de cet élément une condition substantielle de son choix final du partenaire.

- Je regrette également, que loin de déclarer l'ensemble des minerais issu de nos sols, beaucoup de nos membres en extraient également d'autres, présents en quantité infinitésimales, mais sans nécessairement les déclarer. Il faut savoir que ces métaux rares sont toujours présents avec les minerais tels que le cuivre ou le zinc. J'imagine donc que s'ils ne sont pas payés ou déclarés ici, ils ne sont pas perdus pour tout le monde et probablement récupérés ailleurs qu'en RDC.

Sachant à quel point la pression est désormais forte pour les récupérer et à quel point leur production mondiale annuelle est faible, je pense que leur coût de récupération, ne devrait plus être un souci et que la RDC pourrait également devenir un acteur de cette chaîne de valeur mondiale.

- On m'objectera que le déficit énergétique sera un obstacle indépassable pour substituer immédiatement à la capacité de raffinage extérieure, une capacité nationale. Rome ne s'est pas faite en un jour, nous en sommes tous conscients.

Mais la demande crée l'offre, et je suis persuadé que si des raffineries étaient construites en RDC, des solutions seraient trouvées et probablement même que des propositions afflueraient pour développer des projets énergétiques, où nos potentialités, notamment hydroélectriques et solaires sont immenses. A défaut de quoi, nous continuerons pendant encore de longues années à nous lamenter sur le fait que la plus value est collectée ailleurs et que nous souffrons d'un déficit énergétique dans notre pays.

- S'agissant de la création de valeur ajoutée toujours, je ne me résous pas à penser qu'il serait impossible de créer localement des unités de production de certains produits finis que nous réimportons largement par ailleurs, comme dans les matériaux de construction avec les dérivés du cuivre par exemple. Je ne pense pas que le saut pour passer de la cathode à la câblerie ou à la plomberie soit un saut insurmontable.

Et puis pourquoi ne pas imaginer que pour le cobalt, produit à très forte valeur ajoutée, des unités de production de batteries pourraient être créées à côté des unités d'extraction. C'est d'ailleurs tellement imaginable que Gécamines, à titre exemplatif, a signé un contrat de consultance avec une universitaire congolaise spécialisée dans ce domaine, qui enseigne aux Etats-Unis, pour l'accompagner pendant une année dans sa réflexion sur le sujet et sur d'autres comme la rénovation de son centre de formation, pour qu'après l'énergie, on ne vienne pas nous dire que sont les compétences humaines qui font défaut en RDC.

J'imagine d'ailleurs que l'ensemble des industriels asiatiques, et probablement encore plus européens, moyens orientaux et nord-américains impliqués soit techniquement, soit financièrement dans le secteur des véhicules électriques, auraient tout intérêt à assurer la diversification de leurs sources d'approvisionnement.

L'annonce faite ce matin par le Chef de l'Etat de la création d'une future zone économique spéciale, viendra sans aucun doute faciliter l'installation par des

industriels étrangers de certaines de leurs unités de production en terre congolaise.

- Cette question de la valeur ajoutée locale, soulève également celle de la sous-traitance locale. Comme le préconise encore l'Union Africaine, sans une corrélation forte entre le secteur primaire minier et l'écosystème local, il n'y a aucun transfert qui se réalise, qu'il soit économique et financier, mais peut-être et surtout technologique, de compétences, de recherche et de développement, et qui se diffuse à l'ensemble des autres secteurs de l'économie.

Malheureusement pour diverses raisons, la sous-traitance locale reste largement minoritaire et les grands donneurs d'ordres préfèrent recourir à leurs centrales d'achat mondiales, qui captent les flux, mais aussi maintiennent le savoir et le savoir faire en dehors de nos frontières. Je soutiens donc toute action allant dans le sens d'un plus grand recours à la sous-traitance locale, et notamment la Loi promulguée par le Gouvernement en février 2017 qui vise à imposer des quotas minimums de recours à des opérateurs économiques locaux.

- L'implication locale des grands donneurs d'ordres, doit également se traduire au-delà de leur activité propre. Leurs sièges sociaux doivent satisfaire aux nouvelles obligations du code minier, à savoir des sièges de classe internationale. Ces investissements locaux, stimuleront également le développement économique et l'emploi local, à travers d'autres secteurs de notre économie. Cela surement facilité quand la majorité d'entre eux rempliront enfin leurs obligations légales de rapatriement de leurs fonds en RDC.

Troisième et dernier axe : créer une capacité de production nationale

Pour le bien de notre pays, nous devons également relancer la production locale et cesser de déléguer à d'autres que nous le soin d'extraire les richesses de notre sous-sol. La situation que nous avons vécue depuis le début des années 2000, est un accident, fruit de l'histoire tourmentée de notre pays à

cette époque et des décisions courageuses qui ont dû être prises à cette époque pour relancer notre économie. Il n'y a cependant aucune fatalité à cette situation.

Cette production locale, passe évidemment, comme l'a rappelé ce matin le Ministre des Mines, par l'artisanat local qui ne constitue une nécessité que j'espère seulement transitoire. Tant que des emplois n'auront pas été créés en masse les artisans continueront nécessairement à travailler dans les mines dans des conditions difficiles. Mais il est indispensable que cela soit réalisé dans un cadre formel et que des mesures fortes soient prises pour que leur activité soit encadrée au sein de coopératives qui pourront leur offrir des conditions de vie plus décentes et pérennes et qui permettra d'intégrer leurs activités dans des circuits légaux.

Sur ce dernier point, il est essentiel que ces fonderies qui évoluent hors de tout cadre et créent les conditions de cette offre dégradée, avec le travail des enfants et l'insécurité associée, ne puissent plus travailler hors de tout cadre légal. Nous devons savoir d'où viennent les minerais qu'ils produisent, sanctionner ceux qui violent les lois du pays et réduire l'appel d'offre qu'ils créent auprès des populations les plus fragiles. Leur activité nuit à notre pays, qui voit une partie de sa richesse lui échapper via des canaux illégaux.

Mais ce n'est évidemment pas la solution, même si elle répond à un besoin qu'on espère le plus transitoire possible.

Je suis convaincu, comme l'a dit le Président de la République ce matin, que notre salut économique passera aussi par la création de grands champions nationaux, des géants, dans le domaine du cuivre et du cobalt, mais aussi du diamant, de l'or et d'autres minerais stratégiques qui constitueront, à côté des opérateurs étrangers, l'armature du développement équilibré de notre pays. Seuls ces entreprises, auront la capacité et surtout la volonté, je le répète, la volonté, de s'engager auprès du tissu économique local et de susciter l'investissement et l'innovation.

Mesdames et Messieurs,

La FEC et la chambre des mines doivent résolument s'engager en faveur d'un partenariat entre le peuple congolais, l'Etat congolais et ses opérateurs. Il y va de notre survie commune et du développement de tous. La FEC, dans son rôle d'encadrement des entreprises continuera toujours à lutter pour l'amélioration du climat des affaires qui reste difficile, je ne cesse de le dire, et pour défendre ses membres quand ils seront injustement attaqués, mais elle ne se rangera pas derrière les corporatismes, notamment étrangers, quand ils sont contraires aux intérêts de l'économie nationale.

Je vous remercie.